



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DANS LA RUE PRINCIPALE ET LA RUE DE BALDENHEIM
N°2026-32**

Le Maire,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière ;

VU la demande de la Collectivité Européenne d'Alsace en date du 15 Avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers lors des travaux de pontage des fissures réalisés sur la voirie principale de la rue Principale et la rue de Baldenheim, entre le 27 et le 30 Avril 2026, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1 : Les travaux de pontage des fissures réalisés sur la voirie principale de la rue Principale et la rue de Baldenheim prévus du 27 au 30 Avril 2026, nécessitent la mise en place d'une circulation par alternat manuel K10, selon les besoins et l'avancement du chantier mobile. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux véhicules en charge des travaux, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre.

Article 2 : En vue d'assurer la sécurité du chantier, la signalisation adéquate sera mise en place par la société SBTP, en charge dudit chantier.

Article 3 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur. La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans ce même délai.

Article 4 : Monsieur le Maire de la Commune de MUSSIG est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Chef du Centre d'Entretien et d'Intervention de la CEA

MUSSIG, le 16/04/2026

Le Maire,
Philippe WOTLING

